

**INFN****LA GRANDE ÉCOLE DU NOTARIAT**www.infn.fr

en partenariat avec



UNIVERSITÉ DE NANTES

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR NOTARIAT
en contrat d'apprentissage****Contrat d'apprentissage et contexte professionnel :**

L'objectif du contrat d'apprentissage est d'allier des enseignements théoriques et pratiques reçus à l'INFN à l'acquisition de savoir-faire en milieu professionnel.

Le titulaire de ce BTS travaille au sein d'un office notarial. Il assiste le notaire dans l'accomplissement de certaines tâches en tant qu'assistant rédacteur d'actes, de formaliste ou de négociateur de biens immobiliers.

Il peut notamment :

- contribuer au traitement juridique, administratif et comptable lié à l'ouverture, à la constitution, au suivi et à la clôture des dossiers (identification des acteurs, rédaction de courriers, renseignement de formulaires, réunion de pièces juridiques, relance, vérification des délais, classement des actes et archivage)
- contrôler la qualité et la conformité des actes lors de leur formalisation (vérification des documents administratifs, élaboration de bordereaux, calcul de droits, dépôt des actes et gestion des relations avec les organismes concernés)
- être chargé de la rédaction d'actes simples tels que les contrats de mariage, les donations, les successions, les baux d'habitation

Prérequis :

- baccalauréat général, technologique ou professionnel (filiales tertiaires)
- rigueur, capacités d'analyse et de synthèse, sens de l'organisation
- maîtrise de la communication écrite et orale
- attention, sens de l'écoute, esprit d'équipe, sens de l'initiative

Durée et programme de la formation :

1200 heures de cours et examens réparties sur 24 mois : 2 jours à l'INFN pour 3 jours en office notarial

Unité/épreuve 1 - Culture générale et expression

Programme identique à celui de l'ensemble des BTS

Unité/épreuve 2 - Langue vivante étrangère (anglais)

Programme identique à celui de l'ensemble des BTS

Unité/épreuve 3 - Environnement économique et managérial du notariat

- les activités notariales dans leur environnement
- les mécanismes et les opérations concernant l'activité notariale
- les facteurs d'évolution de l'activité notariale

Unité/épreuve 4 - Droit général et droit notarial :

- le cadre de la vie juridique : le système juridique, les sources du droit, l'organisation de la justice et du notariat...
- les acteurs de la vie juridique et leur état : filiations, parentés, régimes matrimoniaux...
- la transmission du patrimoine à titre gratuit : libéralités, indivision et partage ;
- les droits et les biens : classification et droit de propriété ;
- les actes et les faits juridiques : théorie générale des obligations, responsabilité civile et pénale...
- les opérations de financement ; le droit de l'urbanisme et de la construction ; le droit rural ; le droit de l'entreprise ; les éléments de fiscalité ; les règles de droit social applicables au notariat

Unité/épreuve 5 - Techniques notariales :

- communiquer et s'informer : déontologie, accueil et orientation du client, rédaction de courrier, communication électronique, logiciels professionnels, conduite d'entretien ;
- s'organiser : gestion du temps (agenda, planning), organisation des données et archivage (fichiers électroniques, bases de données relationnelles) ;
- rédiger des actes : négociation immobilière notariale (réglementation notariale, évaluation immobilière), barèmes fiscaux professionnels, structuration de l'acte ;
- accomplir les formalités : sous-produits et formalisme des actes.

Unité/épreuve 6 - Conduite et présentation d'activités professionnelles :

Elle valide l'acquisition, dans un contexte professionnel global, de savoirs et savoir-faire figurant principalement dans les unités « Techniques notariales », « Droit général et droit notarial ».

Unité facultative / Epreuve facultative (Ufac) 7 : Langue vivante étrangère 2**INFN NANTES**

119 rue de Coulmiers - 44000 Nantes
tél. 02 40 74 08 76 courriel infn.nantes@notaires.fr

Poursuite d'études :

Le BTS Notariat a pour objectif l'insertion professionnelle mais, avec un très bon dossier ou une mention à l'examen, une poursuite d'études est envisageable, sur dossier, à l'Université, en **Licence Professionnelle Métiers du Notariat**, visée par l'article 86-2 précité du décret modifié de 1973. Cette filière existe à Nantes depuis septembre 2010.

Après l'année de Licence Professionnelle, il est alors possible de **s'inscrire de nouveau à l'Institut National des Formations Notariales de Nantes, en vue de l'obtention du Diplôme des Métiers du Notariat (DMN).**

En outre, au terme de l'article 7 du décret du 5 juillet 1973 modifié susvisé, les personnes titulaires du **DMN depuis au moins 6 ans** et qui ont exercé **au moins 9 ans des activités professionnelles** auprès d'un notaire pourront prétendre à la préparation des épreuves de **l'examen des contrôles de connaissances techniques (ECCT)** qui délivre le **certificat d'aptitude aux fonctions de notaire**.

Débouchés :

Le titulaire du BTS Notariat exerce principalement son activité au sein d'un office notarial.

Il peut occuper des emplois centrés sur la rédaction d'actes simples en qualité d'assistant rédacteur d'actes, l'exécution de formalités en qualité d'assistant formaliste, la négociation de biens à vendre ou à louer en qualité de négociateur.

Le BTS « Notariat » est une **formation courte et opérationnelle, qui permet d'entrer dans la vie professionnelle** avec un choix assez vaste de métiers. Après avoir acquis une certaine pratique professionnelle dans l'office notarial, le titulaire du BTS Notariat peut être appelé à exercer des fonctions plus complexes et diversifiées.

Un corps enseignant composé en majorité de praticiens du droit :

L'Institut National des Formations Notariales de Nantes, dispose d'un corps enseignant multiple et spécialisé :

- notaires et notaires assistants
- collaborateurs de notaires
- professeurs et maîtres de conférences de la faculté de droit
- fonctionnaires des impôts
- comptables...

Cette diversité **d'enseignants « professionnels »** garantit la qualité de la formation dispensée aux élèves du BTS Notariat, et permet de répondre aux besoins des notaires, lorsque ceux-ci recrutent de jeunes collaborateurs.

Examens :

Conformément aux textes réglementaires régissant les BTS, l'organisation de l'examen du BTS Notariat, la correction des épreuves écrites et les interrogations orales sont exclusivement du ressort du Rectorat de l'Académie de Nantes.

Epreuves	Mode	Durée	Coefficient
U1 : Culture générale et expression	écrit	4 h	3
U2 : Langue vivante étrangère	écrit	2 h	2
	oral	20 mn	
U3 : Environnement économique et managérial du notariat	écrit	3 h	3
U4 : Droit général et droit notarial	écrit	4 h	4
U5 : Techniques notariales	écrit	5 h	6
U6 : Conduite et Présentation d'Activités Professionnelles	oral	40 mn	3
Epreuve facultative Langue vivante étrangère 2 (seuls comptent les points au-dessus de la moyenne)	oral	20 mn	1

Modalités d'accès :

Les **candidats** au BTS Notariat en contrat d'apprentissage doivent :

- **être âgés de 16 à 29 ans révolus** (ou sous conditions pour les plus de 30 ans : travailleurs handicapés, sportifs de haut niveau,...)
- **être titulaires du Baccalauréat** technologique, général ou professionnel ou d'un titre ou diplôme classé ou homologué au niveau IV
- **conclure un contrat de travail du 01/09/2021 au 31/08/2023** (CDD de 24 mois ou CDI débutant par une période d'apprentissage de 24 mois)

Statut et les avantages de l'apprenti :

- gratuité de la formation
- carte d'étudiants des métiers (réductions étudiant, accès au restaurant universitaire, aux logements universitaires)
- 5 semaines de congés payés
- statut de stagiaire de la formation professionnelle, rémunération selon l'âge et l'année de formation (salaire non imposable dans la limite du SMIC)

Année d'exécution du contrat	18-20 ans	21 ans à 25 ans	26 ans et plus
1 ^e année	43 % du SMIC	53 % du SMIC	100 % du SMIC
2 ^e année	51 % du SMIC	61 % du SMIC	100 % du SMIC

Les **inscriptions** à la préparation au BTS Métiers du Notariat en contrat d'apprentissage, à l'Institut National des Formations Notariales de Nantes, sont à effectuer sur le site Parcoursup du 22 janvier au 12 mars 2020 ou en nous contactant par mail ou par téléphone. L'INFN de Nantes est accessible aux personnes à mobilité réduite.



LES ETUDES DE COLLABORATEUR - FILIERES -

